

Forte progression des mises en chantier et des autorisations

En 2017, les mises en chantiers comme les autorisations de logements progressent nettement dans la région Grand Est, plus fortement encore pour les mises en chantier. Pour ces dernières, la hausse est plus forte dans le collectif et les résidences (+23 %) que dans l'individuel (13 %). En revanche, pour les permis délivrés, l'augmentation est plus importante dans l'individuel, plus encore dans l'individuel pur, que dans le collectif. En France métropolitaine, les mises en chantier progressent au même rythme que dans le Grand Est. Par contre l'augmentation des autorisations est inférieure de 3 points à celle observée dans la région.

Les mises en chantier de logements renouent avec la croissance

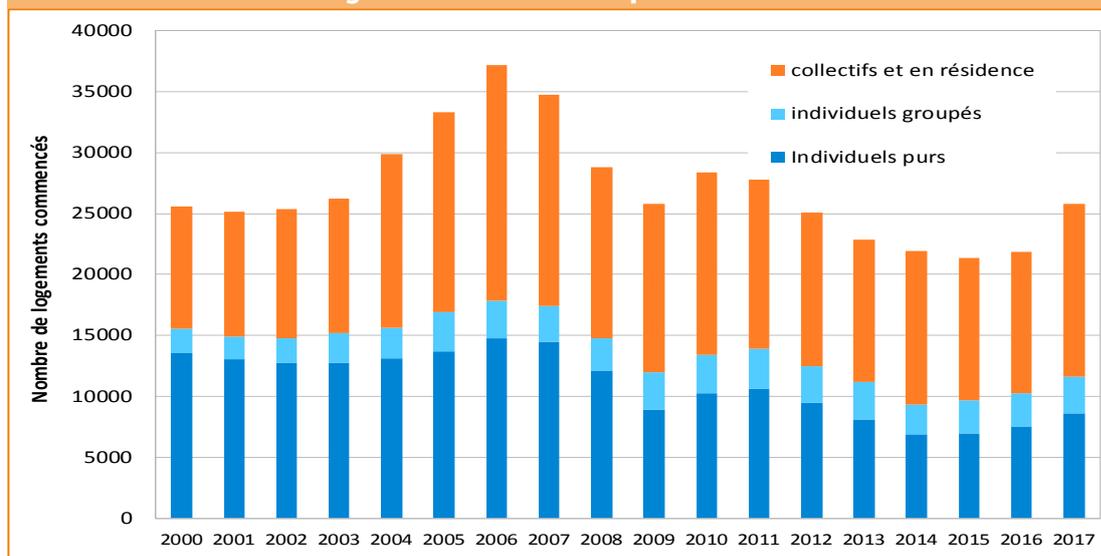
En 2017, avec 25 800 logements commencés, les mises en chantier de logements sont en hausse de 18 % dans le Grand Est, rythme proche de celui de la France métropolitaine (+ 17 %). 3 200 logements supplémentaires ont été construits dans la région en 2017 par rapport au volume moyen de la construction des années 2012 à 2016, lesquelles sont les cinq années de plus faible activité depuis le début de l'actuelle série statistique en 2000. Le niveau rejoint ainsi celui observé au début des années 2000 mais reste cependant inférieur aux valeurs très élevées des années 2005 à 2007. En termes d'évolution, la région Grand Est se place au 7ème rang des régions métropolitaines, devant la Normandie (+ 17 %), les Pays de la Loire (+ 16 %), la Nouvelle-Aquitaine (+ 12 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (+ 10 %) et les Hauts-

de-France (+7 %). La Corse est la seule région à observer une légère diminution du nombre de logements commencés (- 18 %).

Dans tous les départements, excepté les Ardennes et la Marne, le nombre de logements commencés en 2017 est supérieur à l'année précédente. En Meurthe-et-Moselle, Moselle, dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, le nombre de logements commencés est supérieur à la moyenne des 5 dernières années (respectivement + 29 % pour les deux premiers départements, + 21 % et + 15 %).

Les premiers décomptes de logements commencés montrent une augmentation pour les principales agglomérations de la région, de + 4 % à Colmar, jusqu'à + 250 % pour Saint Louis, après une forte baisse pour cette dernière en 2016. Seule

Hausse des logements commencés plus forte dans le collectif



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en dates réelles à fin mars 2018

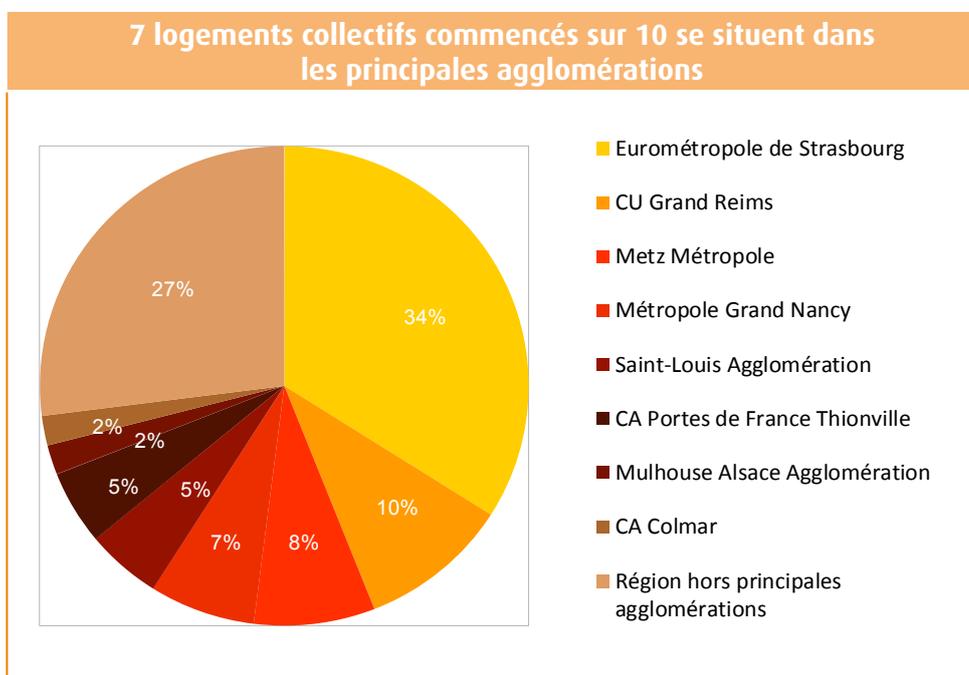
l'agglomération de Mulhouse affiche un nombre de logements commencés inférieur à la moyenne quinquennale (- 14 %).

Avec 14 200 logements mis en chantier, le secteur du collectif et des résidences est en plus forte progression dans la région (+ 23 %) qu'en France métropolitaine (+ 20 %). Cette hausse dépasse celle du secteur individuel. Excepté en 2014, cela n'avait plus été le cas depuis 2006, c'est-à-dire avant la crise. Le nombre de logements collectifs construits est supérieur de 18 % à la moyenne des 5 dernières années. Ce secteur est en hausse dans tous les départements de la région, excepté dans la Marne où il baisse de 32 % après une année 2016

particulièrement élevée avec plus de 1 700 logements collectifs et en résidence mis en chantier. Sept départements connaissent une augmentation supérieure à la moyenne régionale : le Bas-Rhin (+ 24 %), les Vosges (+ 31 %), l'Aube (+ 35 %), la Meurthe-et-Moselle (+ 52 %), la Haute-Marne et la Moselle (+ 55 %) et enfin la Meuse (+ 407 %). Dans ce dernier département, 2016 était une année particulièrement basse et le niveau de 2017, même s'il est supérieur à la moyenne des cinq années précédentes est nettement inférieur aux niveaux observés de 2000 à 2011.

Selon des données encore provisoires, l'Eurométropole de Strasbourg concentre le tiers des déclarations d'ouverture de

chantier de logements collectifs et en résidence. Après une très forte diminution en 2016, celles-ci doubleraient presque et se rapprocheraient du niveau très élevé de 2015. Dans les agglomérations de Saint Louis, Metz, Thionville, Nancy et Mulhouse et dans une moindre mesure de Reims, la construction de logements collectifs serait plus importante qu'en 2016 et, à l'exception de celle de Mulhouse, également supérieure à la moyenne des cinq dernières années. Dans l'agglomération de Colmar, les mises en chantier de logements collectifs et en résidences diminueraient par rapport à 2016 et par rapport à la moyenne quinquennale.



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte à fin avril 2018

Le secteur du logement individuel est en progression de 13 %, augmentation quasi similaire à la France métropolitaine (+ 14 %).

La progression, + 15 %, identique à la France métropolitaine, est plus marquée pour le segment de l'individuel pur. Les logements commencés atteignent ainsi 8 640 logements dans le Grand Est. Les mises en chantier de logements individuels purs progressent entre 2016 et 2017 dans tous les départements, mais restent inférieures à la moyenne des cinq dernières années dans les départements les plus ruraux : Vosges (- 3 %), Ardennes

(- 8 %), Haute-Marne (- 11 %) et Meuse (- 18 %).

Les maisons groupées sont en hausse de 7 % par rapport à 2016 et de 6 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La moitié des départements connaît une évolution positive entre 2016 et 2017 dans la région. Celle-ci atteint 3 % en Haute-Marne et en Meurthe-et-Moselle, 26 % en Moselle et dans le Bas-Rhin et 59 % dans la Marne. Néanmoins pour les deux premiers départements, le niveau est inférieur à la moyenne quinquennale.

Les premiers décomptes des ouvertures de chantier dans le secteur de l'individuel montrent une augmentation entre 2016 et 2017 pour les agglomérations de Thionville, Saint Louis, Colmar, Nancy, Reims et Strasbourg. Cette hausse est supérieure à la moyenne régionale pour les 4 dernières. Elle est principalement portée par l'individuel groupé. D'ailleurs, dans les 2 agglomérations qui observeraient une diminution des mises en chantier de logements individuels (Metz et Mulhouse), c'est l'individuel groupé qui entraînerait surtout cette baisse.

Les mises en chantier dépassent largement la moyenne quinquennale

Nombre de logements commencés	Individuel pur			Individuel groupé			Collectif et résidence			Total		
	2017	2016	Moyenne 2012-2016	2017	2016	Moyenne 2012-2016	2017	2016	Moyenne 2012-2016	2017	2016	Moyenne 2012-2016
Ardennes	320	310	350	140	170	160	160	160	160	630	640	680
Aube	540	490	510	180	270	220	370	270	540	1 090	1 030	1 270
Marne	860	780	770	310	190	280	1 200	1 760	1 370	2 370	2 730	2 420
Haute-Marne	170	140	190	40	40	40	70	40	80	280	220	310
Meurthe-et-Moselle	970	770	810	220	210	270	1 760	1 160	1 210	2 950	2 140	2 290
Meuse	200	170	250	30	30	50	80	20	60	310	210	360
Moselle	1 770	1 600	1 620	690	550	510	3 150	2 030	2 210	5 600	4 180	4 350
Bas-Rhin	1 790	1 580	1 510	810	640	600	5 720	4 610	4 760	8 310	6 830	6 880
Haut-Rhin	1 400	1 170	1 150	440	520	470	1 600	1 450	1 370	3 430	3 140	2 980
Vosges	620	540	640	110	140	200	120	90	250	840	760	1 090
Région	8 640	7 530	7 810	2 960	2 760	2 800	14 200	11 580	12 010	25 800	21 870	22 610
France métropolitaine	127 320	110 610	112 710	42 830	39 280	40 780	246 380	205 520	188 800	416 530	355 420	342 290

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en dates réelles à fin mars 2018

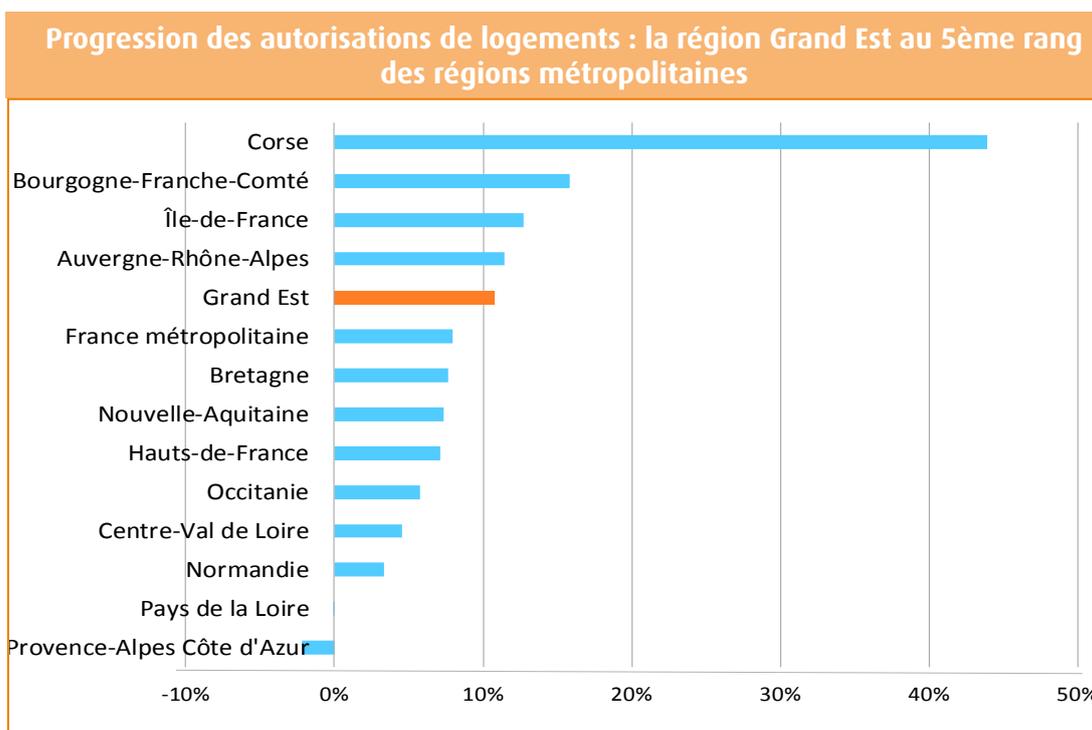
Le Grand Est parmi les régions les plus dynamiques pour les autorisations de logements

Le nombre de logements autorisés en 2017 s'élève pour la région Grand Est à 30 500 logements, soit une hausse de 11 % par rapport à l'année 2016 et de 13 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années (+ 3 500 logements). La France métropolitaine affiche une

évolution inférieure par rapport à 2016 (+ 8 %), mais de + 17% par rapport à la moyenne 2012-2016.

Seule la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur observe une diminution du nombre de logements autorisés entre

2016 et 2017 avec - 2 %. L'Auvergne-Rhône-Alpes (+ 11 %) et l'île-de-France (+ 13 %) affichent des progressions proches de la région Grand Est (+ 11 %), les régions Bourgogne-Franche-Comté (+ 16 %) et surtout la Corse (+ 44 %) se situant nettement au-dessus.



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en dates réelles à fin mars 2018

La moitié des départements de la région connaît une hausse du nombre de logements autorisés entre 2016 et 2017. C'est le cas de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et du Haut-Rhin. Les augmentations vont de + 5 % dans la Marne à + 50 % dans le Haut-Rhin, où 2016, comme les années 2013 à 2015, étaient des années basses. Pour ces départements, excepté la Haute-Marne, les autorisations 2017 sont supérieures à la moyenne quinquennale. Par contre, pour l'ensemble des départements ruraux (Ardennes, Aube, Haute-Marne, Meuse et Vosges), les autorisations 2017 sont inférieures à la moyenne 2012-2016. Les autorisations sont en très léger repli dans le Bas-Rhin, avec - 1 % mais dépassent la moyenne quinquennale de 9 %.

Les premiers décomptes des autorisations de logements montrent une hausse par rapport à 2016 pour les agglomérations de Saint Louis (+ 750 %), Mulhouse

(+ 110 %), Nancy (+ 94 %), Colmar (+ 73 %), Strasbourg (+ 22 %) et Reims (+ 18 %). Par contre, les autorisations sont en baisse pour les agglomérations de Thionville (- 8 %) et de Metz (- 11 %).

Dans la région, le nombre de logements collectifs autorisés (y compris en résidences) s'élève à 17 200 unités, en hausse de 9 % par rapport à l'année 2016. Ce volume est supérieur de 15 % à la moyenne des cinq dernières années. La France métropolitaine affiche une croissance inférieure à celle de la région avec + 7 % par rapport à 2016. En revanche, le niveau national dépasse de 22 % la moyenne quinquennale. Les départements de la région avec la plus forte activité de logements collectifs ou en résidence (supérieure à 1 000 logements) sont, par ordre d'importance, le Bas-Rhin, la Moselle, le Haut-Rhin, la Meurthe-et-Moselle et la Marne. Parmi ceux-ci, seul le Bas-Rhin affiche une baisse des autorisations (- 6 %) par rapport à 2016. Son

niveau reste cependant au-dessus de la moyenne quinquennale (+ 3 %). Le Haut-Rhin, affiche une très forte augmentation (+ 89 %), le niveau 2017 n'ayant pas été atteint depuis 2008.

Selon des données encore provisoires, l'Eurométropole de Strasbourg représente le quart des logements collectifs et en résidence autorisés en 2017 dans la région. Son volume dépasserait le niveau 2016 ainsi que la moyenne quinquennale. Dans les agglomérations de Saint Louis, Colmar, Mulhouse et Nancy, les autorisations seraient en forte hausse après les valeurs basses observées en 2016, et en 2015 pour Mulhouse et Nancy. Les autorisations sont en hausse plus modérée pour Reims mais atteignent un niveau nettement supérieur à la moyenne des cinq dernières années. Elles seraient en baisse à Metz, après une année 2016 particulièrement haute, et à Thionville.

Autorisations de logements en hausse, plus marquée dans l'individuel pur

Nombre de logements autorisés	Individuel pur			Individuel groupé			Collectif et résidence			Total		
	2017	2016	Moyenne 2012-2016	2017	2016	Moyenne 2012-2016	2017	2016	Moyenne 2012-2016	2017	2016	Moyenne 2012-2016
Ardennes	360	360	380	120	150	190	70	160	190	540	670	750
Aube	580	560	540	280	300	230	440	610	560	1 300	1 460	1 330
Marne	950	900	850	270	250	330	1 750	1 680	1 630	2 970	2 830	2 800
Haute-Marne	190	150	200	60	60	50	80	70	100	330	280	350
Meurthe-et-Moselle	1 140	900	890	310	240	310	1 950	1 370	1 410	3 400	2 500	2 600
Meuse	210	200	260	20	30	50	40	70	70	280	300	390
Moselle	2 070	1 680	1 740	790	660	700	3 690	3 630	2 990	6 550	5 970	5 430
Bas-Rhin	1 910	1 730	1 640	1 070	900	810	6 060	6 460	5 870	9 040	9 090	8 310
Haut-Rhin	1 620	1 300	1 250	560	570	620	2 950	1 560	1 850	5 140	3 440	3 710
Vosges	660	610	690	90	160	240	170	200	290	920	970	1 220
Région	9 700	8 370	8 430	3 570	3 330	3 520	17 200	15 810	14 950	30 470	27 510	26 900
France métropolitaine	142 660	126 820	123 240	47 870	47 200	50 020	292 320	273 370	239 690	482 850	447 390	412 950

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en dates réelles à fin mars 2018

Le secteur de la maison individuelle affiche 13 270 projets autorisés de maisons (logements individuels purs et groupés), soit une hausse de + 13 % entre 2016 et 2017, supérieure à la France métropolitaine (+ 9 %). Cette hausse est supérieure à celle du secteur du collectif (et des résidences), contrairement à l'année 2016.

Le secteur de l'individuel groupé est en hausse de + 7 % alors que l'évolution n'est

que de 1 % en France métropolitaine. Quatre départements connaissent une augmentation du nombre de logements individuels groupés : la Marne (+ 10 %), la Moselle et le Bas-Rhin (+ 19 %) et la Meurthe-et-Moselle (+ 30 %). Le niveau 2017 est identique à la moyenne des cinq dernières années pour la Meurthe-et-Moselle et supérieur pour la Moselle (+ 13 %) et le Bas-Rhin (+ 33 %).

Avec 9 700 autorisations en 2017, le

secteur de la maison traditionnelle est en forte hausse (+ 16 %) par rapport à 2016. Cette augmentation dépasse de 4 points celle observée en France métropolitaine. Tous les départements de la région Grand Est connaissent une augmentation du nombre d'autorisations de maisons individuelles. Elle est supérieure à la moyenne régionale en Moselle (+ 24 %), dans le Haut-Rhin (+ 25 %), la Meurthe-et-Moselle (+27 %) et la Haute-Marne (+ 30 %). Dans ce dernier département,

2016 était une année basse et le niveau reste légèrement en deçà de la moyenne quinquennale comme pour les Ardennes et la Meuse.

Les premiers décomptes des autorisations de logements individuels montrent une augmentation pour les agglomérations

de Saint-Louis, Metz, Mulhouse, Reims et Strasbourg. La progression dans l'agglomération de Saint-Louis est très importante. De nombreuses opérations, notamment des lotissements, ont été autorisées sur ce territoire. Pour les

agglomérations de Mulhouse et Reims, la progression est portée presque exclusivement par l'individuel pur alors que dans l'agglomération de Strasbourg, c'est l'individuel groupé qui explique la hausse.

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SOeS :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>

Les estimations en date réelle sont disponibles jusqu'au niveau départemental. C'est la raison pour laquelle, les résultats de cette publication sont des estimations en date réelle jusqu'à ce niveau et les premiers résultats à l'échelle des agglomérations sont des valeurs en date de prise en compte. La date de prise en compte est la date à laquelle l'information est intégrée pour la première fois dans la base Sitadel. Dans les séries en date de prise en compte, chaque événement est comptabilisé au titre du mois d'enregistrement de l'information dans Sit@del2. Ces séries sont disponibles

rapidement mais présentent l'inconvénient d'être sensibles aux aléas de collecte (réception et contenu des fichiers des centres instructeurs, relances mensuelles effectuées auprès des pétitionnaires pour obtenir des informations sur les mises en chantier). Elles ne sont pas révisées.

Les logements ordinaires collectifs et les logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.), lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte, ont été regroupés. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Brigitte ZIEGLER

Service connaissance
et développement
durable

La construction bois

Le troisième Plan bois construction a été signé le 28 septembre 2017, par Julien Denormandie, secrétaire d'État à la Cohésion des territoires à Ostwald, commune de l'Eurométropole de Strasbourg où plusieurs projets de construction bois ont vu le jour récemment ou sont programmés, notamment dans l'éco-quartier des rives du Bohrie.

Ce nouveau plan, tourné vers l'accompagnement des besoins de la maîtrise d'ouvrage, vise à changer d'échelle et à massifier l'usage du bois dans la construction. Un retour d'expériences des opérations achevées devra donner confiance à ces interlocuteurs en mettant en évidence les spécificités du matériau. Le Plan ambitionne également de faciliter l'appropriation des référentiels techniques à travers l'élaboration de guides pratiques. Enfin, les performances environnementales des constructions bois seront mises en avant notamment pour valoriser la construction bois dans le cadre de l'expérimentation E+/C-préfigurant la nouvelle réglementation environnementale pour les bâtiments neufs.

Ce plan bois construction fait écho à **L'Alliance Nationale Bois Construction Rénovation** signée en mars 2017 qui s'adresse à l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics, privés, et bailleurs sociaux, aux maîtres d'œuvre, à l'État et ses opérateurs, aux collectivités territoriales, aux professions et prescripteurs du bâtiment, et aux acteurs de la filière forêt-bois. Il vise notamment à diffuser et faire connaître les avantages qui s'attachent à l'usage du matériau bois dans la construction et à inciter les maîtres d'ouvrage à s'engager dans l'acte de construire avec du bois, afin d'augmenter la part de ce matériau renouvelable, notamment dans les constructions publiques.

La DREAL s'investira aux côtés des inter-professions et de l'ensemble des acteurs de la filière pour décliner de manière

efficace ce plan bois construction III et l'Alliance nationale bois construction en région Grand Est.

Quelques chiffres régionaux :

La région Grand Est possède une ressource forestière abondante avec 1,860 millions ha de forêts ce qui représente 12% de la forêt française.

Avec un taux de boisement de 33 %, la région Grand Est est la 4ème région la plus boisée de France en surface.

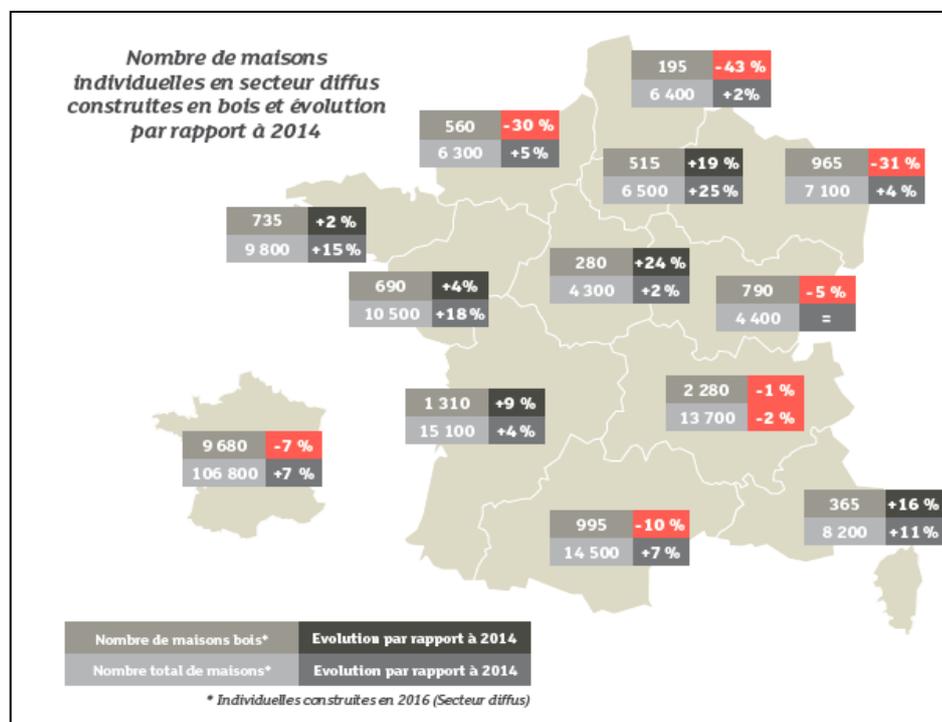
Près d'1 maison sur 7 est construite en bois dans le Grand Est.

En 2016, la région Grand Est enregistre une baisse significative du nombre de

réalisations en bois par rapport à 2014. Elle conserve toutefois une part élevée du marché de la construction bois dans le secteur individuel diffus avec 965 maisons bois.

L'ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) en rénovation, une activité complémentaire pour les constructeurs bois.

La moitié des entreprises présentes sur le marché de la construction bois en région Grand Est (53 %) déclarent avoir réalisé en rénovation des travaux d'isolation thermique par l'extérieur en 2016. Cette part est en hausse de 6 points par rapport à 2014.



Source : Enquête nationale de la construction bois – Activité 2016 - Cellule économique de Bretagne

Stéphane GUIDAT
Service transition énergétique
logement construction
Pôle construction et bâtiments durables

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service connaissance et développement durable
2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
57071 METZ Cedex 03
Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Directeur de la publication : Hervé VANLAER
Rédacteur en chef : Odile SCHOELLEN
Mise en page : Françoise LEMERAY
ISSN : 2556-6431